



Les membres de l'ADS15 ont voté en réunion la décision de rendre publique le courrier envoyé au préfet et au président de la République ainsi que la réponse reçu de l'Élysée.

ADS15. L'association de défense des sinistrés du 15 juin 2010 sollicite des réponses auprès du préfet et de l'Élysée. Pourtant l'omerta perdure.

Les sinistrés des inondations demandent de la considération

■ Par courrier du 22 février 2012 adressé au préfet du Var et au Président de la République, l'Association de Défense des Sinistrés du 15 juin 2010 (ADS15) a sollicité des réponses claires aux questions et constats qui se posent et s'accumulent depuis les inondations de juin 2010, interrogations d'ailleurs replacées au cœur de l'actualité lors des inondations de novembre 2011. Ce courrier marque le ras-le-bol des victimes qui estiment que rien n'avance dans ce dossier, et pointe ce qu'ils jugent être un manque flagrant d'information de la part des services de la préfecture, doublé toujours selon l'association, d'une désinformation mise en place par certains élus après les inondations à répétition.

Des interrogations légitimes

Les réponses espérées aux questions consultables intégralement sur le site de l'ADS15 (adresse en bas d'article), concernent aussi bien les travaux d'urgence et de mise en sécurité comme ceux d'aménagement à long terme des cours d'eaux de l'Argens et la Nartuby, et concernent également les problèmes d'inondation par les écoulement d'eaux pluviales (à Draguignan en particulier).

Le président de l'ADS15, interroge directement le préfet : « Comme vous l'avez dit à Roquebrune sur Argens, vous ne pouvez rattraper des années d'inertie en matière de prise en compte des inondations en quelques mois. Le manque de décisions et le refus de financement des collectivités sont évidents et organisés pour gagner du temps alors que des élections se précipitent, les sinistrés sauront s'en souvenir, mais les inondations se suivent et se ressemblent. Par la pression de nos adhérents et le manque de concertation et de considération des décideurs, vous pourriez nous contraindre à porter des dossiers devant les juridictions administratives. L'information doit reprendre et arriver à tous ceux qui ont été durement touchés et qui s'interro-

gent sur leur avenir. Il ne doit pas y avoir de laissés-pour-compte... ».

Les sinistrés s'interrogent sur les raisons du silence

Ce courrier était également envoyé au président de la République, au ministre de l'intérieur, à Mme la ministre du développement durable, au président de la cour des comptes, au président du conseil général du var, au président du conseil régional PACA, au député de la 4^{ème} circonscription du Var, au sénateur du var et au président du SIAN (Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Nartuby). La seule réponse obtenue à ce jour émanait de Simon Babre, le chef de cabinet adjoint du président de la République, qui a répondu à l'ADS15 : « Le Président de la République a bien reçu la copie de la lettre adressée par vos soins au préfet du Var... les remarques et les inquiétudes que vous avez souhaité soumettre au Chef de l'État ont retenu toute son attention et méritent un examen approfondi... C'est pourquoi je n'ai pas manqué de signaler votre intervention au préfet du Var, en lui demandant d'étudier avec soin les différentes questions que vous soulevez et de vous répondre directement ».

Khémissi Makabrou le président de l'ADS15 fait cependant remarquer : « Nous n'avons pour l'instant reçu aucune autre réponse de la part des autres destinataires, ni du préfet malgré la réponse de l'Élysée qui le désigne comme interlocuteur. Les sinistrés qui ne comprennent pas voudraient être informés un minimum et souhaitent être mieux considérés... »

Refus d'accès aux documents administratifs

Récemment l'ADS15 a formulé une demande de consultation de documents administratifs relatifs à l'urbanisation et les inondations auprès de la DDTM (direction départementale des territoires et de la mer) et la municipalité de Draguignan qui ont tous

La gestion des risques d'inondation, une priorité réaffirmée par l'Etat.

■ La Commission Mixte Inondation (CMI) s'est réunie le 20 mars pour valider les quatre grandes orientations de la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation de l'Etat : augmenter la sécurité des populations ; faire partager la connaissance des risques par tous les publics ; stabiliser à moyen terme, le coût des dommages des inondations ; raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés. Des résolutions qui rejoignent les doléances des sinistrés du Var. La Commission Mixte Inondation a également validé les critères d'identification des territoires à risques importants d'inondation (TRI). La stratégie nationale propose d'intervenir en priorité sur les territoires qui concentrent le plus d'enjeux, afin d'assurer dans les années à venir une répartition efficace et équitable des moyens accordés

aux programmes d'actions de réduction des risques d'inondation, tels que les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) et les projets « Plan Submersions Rapides » (PSR). Après une large concertation avec les parties prenantes, la liste des TRI sera arrêtée par l'Etat, au niveau des Préfets de bassin, d'ici fin septembre 2012. Si les TRI vont permettre d'identifier les secteurs où le plus grand nombre de populations est exposé, ils n'excluent pas de poursuivre les démarches engagées actuellement, notamment les PAPI et les plans grands fleuves, afin d'assurer la plus large gestion des risques sur l'ensemble du territoire. Rappelons qu'aucun PAPI pour l'Argens ou la Nartuby n'a pour l'instant été déposé à l'étude auprès du ministère de l'Environnement et de l'Ecologie...

R.S.

deux refusé, ainsi qu'au SIAN (Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Nartuby) qui a pour sa part autorisé la consultation des documents. L'association qui essaye de faire valoir un droit qu'elle estime légitime explique : « Nous sommes en attente imminente de la réponse de la CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratifs) que nous avons saisi pour statuer sur la légitimité de notre demande d'accès à ces documents. Nous finirons par les consulter, nous travaillons sur le fond et à long terme en constituant des dossiers avec des éléments vérifiables et des faits réels qui pourront entre autre servir aux victimes dans le cadre d'action juridiques, l'association s'étant déjà elle

même porté partie civile au pénal dans certaines affaires liées aux inondations » précise Khémissi Makabrou.

Malgré notre invitation, à l'heure de boucler les pages, nous n'avons pas pu obtenir la réaction de la préfecture du Var. Notons toutefois que depuis ce courrier la préfecture a permis d'engager le début des travaux d'urgence sur l'Argens et que Paul Mourier le préfet a communiqué des informations sur la politique de l'État dans la gestion des suites des inondations (voir notre édition d'hier).

RAPHAEL SCHOTT

▲ Courriers complets et informations sur la vie de l'ADS15 sur le site : <http://www.ads15.fr/>